



Taux d'imposition

Le taux de TVA standard en Croatie en 2023 est 25%.

Taux de TVA réduit

5%

Tous types de pains et tous types de laits (vache, brebis, chèvre) mis sur le marché sous la même dénomination à l'état liquide, frais, pasteurisé, homogénéisé, condensé (autre que lait caillé, yaourt, kéfir, lait chocolaté, et autres produits laitiers), substitut du lait maternel.

13%

Huiles et graisses comestibles d'origine végétale ou animale, aliments pour bébés et préparations à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge, aliments pour animaux autres que les aliments pour animaux de compagnie, animaux vivants, viandes et abats comestibles frais ou réfrigérés, poissons frais ou réfrigérés, mollusques, ou d'autres invertébrés aquatiques, crustacés frais ou réfrigérés, fruits et noix frais et séchés, légumes, racines et tubercules frais ou réfrigérés, y compris les légumes à cosse séchés, œufs de volaille frais en coquille.

Seuil

Avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles de l'année, le seuil de €35,000 était en vigueur en Croatie; à compter du 1er juillet 2021, le seuil a été ramené à €10,000.

TVA déductible

Vous pouvez déduire la TVA sur les transactions suivantes:

Livraisons internes de biens ou de services et opérations, ou assimilées à celles-ci.

Achat de biens et transactions au sein de l'UE, ou leur équivalent.

Importation de marchandises.

Procédure d'inscription

Pour vous inscrire, vous devez envoyer un formulaire de demande rempli pour l'attribution d'un numéro de TVA. De plus, il est nécessaire de joindre un extrait du registre du commerce; une procuration notariée, si la demande est présentée par un mandataire. Les documents doivent être traduits en croate.

Représentant fiscal

Les contribuables dont le siège social est situé en dehors de l'Union européenne doivent désigner un représentant fiscal.

Dépôt des déclarations de TVA et date de paiement de la TVA

Les déclarations doivent être soumises et la TVA due doit être payée mensuellement.

La TVA due doit être payée au plus tard le dernier jour ouvrable du mois suivant la période comptable.

Les déclarations périodiques de TVA doivent être soumises via le portail "Epozna" avant le 20 du mois suivant la période de déclaration.

Peine

Pour le dépôt tardif de la déclaration de TVA, le paiement tardif de la TVA et les erreurs commises dans les déclarations de TVA, une amende d'un montant de 1,000 à 500,000 kunas croates peut être infligée.



